

Burundi : la justice ordonne la saisie de biens d'opposants

RFI, 17-05-2019 À un an des élections générales, les autorités donnent le sentiment de vouloir accentuer la pression sur l'opposition. Les saisies annoncées visent neuf militaires condamnés à la perpétuité pour leur participation au coup d'État de 2015, mais aussi une trentaine de personnalités accusées de complicité de coup d'État. Des personnes pas pour l'heure jugées.

Parmi elles, des opposants politiques en exil, comme l'ancien vice-président de la république Bernard Busokoza, ainsi que l'ex-président de l'Assemblée nationale, Jean Minani, qui préside actuellement le C-nared, la plateforme des opposants en exil. Sont également concernés des journalistes, ainsi que des représentants de la société civile comme Marguerite Barankitse, figure de l'humanitaire. Une sanction à « faire peur » Tous s'opposent en 2015 pour un 3e mandat de Pierre Nkurunziza. Pour l'avocat Armel Niyongirwa, président au Burundi de l'ACAT, l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture cette décision de la justice burundaise est à « faire peur » ciblant des personnalités qui n'ont pas été jugées, dont le dossier est toujours en cours d'instruction. Cette mesure est donc selon lui « purement politique » et « ignore les principes du droit ». L'objectif : « faire peur » à ceux qui pourraient être tentés de s'opposer, au sein du parti au pouvoir, à un quatrième mandat de Pierre Nkurunziza. Un diplomate étranger surpris au fait de l'actualité burundaise voit également dans cette mesure un « tour de vis » des autorités à un an des élections générales.